

## Conditions pour être convoqué-e à une séance d'informations - sélection

### Conditions générales relatives au cours d'auxiliaire de santé Croix-Rouge

- être âgé-e de 18 ans révolus
- démontrer une maîtrise orale et écrite du français (niveau B1)
- avoir une autorisation de travail sur le sol helvétique (carte d'identité CH ou permis de séjour valable)
- être motivé-e et intéressé-e par le travail auprès de personnes ayant besoin d'aide et de soins, notamment de personnes âgées
- être disposé-e à travailler au sein d'une équipe
- jouir d'une bonne santé physique, mentale et psychique

---

### Procédure d'admission :

Nous retourner le dossier de candidature complet :

- Bulletin d'inscription, dûment rempli, accompagné d'une photo récente de vous-même
- Copie du récépissé du paiement de la finance d'inscription
- Document « conditions générales » dûment daté et signé
- Copie de la carte d'identité (CH) ou du permis de séjour valable
- Formulaire de pré-stage (Il est possible de retourner le dossier d'inscription sans le formulaire de pré-stage. Le pré-stage est vivement conseillé, mais pas obligatoire.)

---

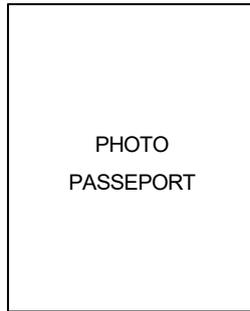
### Tous ces documents sont à retourner au service Formation Croix-Rouge Valais :

Par courrier : Croix-Rouge Valais – Service Formation – Rue Chne Berchtold 10 – 1951 Sion

Par mail : [formation@crvalais.ch](mailto:formation@crvalais.ch)

→ Une fois le dossier complet, vous serez convoqué-e à une séance d'informations - sélection.

**Seules les personnes ayant participé à cette séance peuvent être admises à la formation d'auxiliaire de santé CRS.**



**Bulletin d'inscription**  
**à une séance d'informations – sélection**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA / Localité \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ N° de téléphone \_\_\_\_\_

E-Mail \_\_\_\_\_

Permis de séjour \_\_\_\_\_ Pays d'origine \_\_\_\_\_  
*(pour les personnes de nationalité étrangère)*

Lieu et canton d'origine \_\_\_\_\_  
*(pour les personnes de nationalité Suisse)*

Profession apprise \_\_\_\_\_

Emploi actuel \_\_\_\_\_

**Etat de santé**

Vous considérez-vous actuellement en bonne santé ?  Oui  Non

Avez-vous été en traitement médical pour des problèmes physiques ou psychologiques durant les 6 derniers mois?

Souffrez-vous de troubles du dos ?  Oui  Non

Remarques éventuelles  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N.B. : Les inscriptions seront prises en considération par ordre d'arrivée du bulletin d'inscription

## Formulaire pré-stage Auxiliaire de santé CRS

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Lieu de l'évaluation \_\_\_\_\_

Dates de la période d'évaluation \_\_\_\_\_

(Veuillez cocher les items suivants)	Oui	Non	Non observable*
La personne :			
• démontre de l'intérêt pour le travail d'aide aux soins			
• respecte le bénéficiaire de soins			
• préserve la sécurité du bénéficiaire de soins			
• communique de façon compréhensible			
• communique de façon adéquate avec les membres de l'équipe			
• comprend les consignes			
• tient compte des consignes			
• est à l'aise dans le toucher			
• a un bon sens pratique			
• a une présentation soignée			
• est ponctuelle			

Veuillez tourner la page

Encourageriez-vous le/la stagiaire à suivre le cours d'auxiliaire de santé ?

Oui  Non

Veuillez argumenter votre réponse s.v.p.

Afin que le/la stagiaire puisse se faire une idée de la profession, merci de bien vouloir lui montrer / le faire participer aux soins suivants :

- soins de base
- mobilisation
- accompagnement (animation, manger,...)

Remarques

Lieu, date

---

Signature

---

Ce document, rempli et signé, est à remettre au/à la stagiaire.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

## Conditions générales pour la formation d'auxiliaire de santé CRS

### Nombre de participants<sup>1</sup> et déroulement de la formation

Afin d'assurer un parfait déroulement de la formation, il est fixé un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Si le nombre minimal de participants est insuffisant, la formation n'a pas lieu. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Ceux-ci sont pris en compte pour autant qu'ils soient complets.

### Admission à la formation

Y est admise toute personne ayant satisfait aux exigences requises par la procédure de sélection. L'admission est confirmée par mail.

### Désistement

Une fois le candidat admis à la formation, tout désistement entraîne des formalités administratives. En fonction de la date du désistement, il est consenti une dispense partielle ou totale du paiement du cours.

Les dispositions à ce sujet sont les suivantes :

- Le candidat adresse une correspondance au service Formation, par courrier ou par mail.
- La date de réception de la correspondance fait foi.
- Le remboursement des frais de de la formation s'effectue selon les modalités suivantes :

Date du désistement	Montant dû :
Entre 30 et 20 jours avant le début de la formation	20 % (du prix total de la formation)
Entre 19 et 08 jours avant le début de la formation	40 % (du prix total de la formation)
Entre 07 et 00 jours avant le début de la formation	80 % (du prix total de la formation)
Dès le premier jour de la formation	la totalité du prix de la formation est due.

### Exclusion d'un cours

La Responsable Formation se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs participants d'un cours en précisant les motifs.

### Remédiation

Le participant a la possibilité de retenter une nouvelle fois son examen sommatif écrit et/ou sommatif pratique en cas de « Non Acquis » au premier examen.

### Déroulement du stage

Le stage pratique fait partie de la formation d'Auxiliaire de santé CRS. Sa durée est de 15 jours ouvrables et il est non rémunéré. Le stage peut débuter au plus tôt un mois après la fin de la partie théorique du cours. Pour pouvoir réaliser son stage, le participant doit avoir réussi les évaluations sommatives théorique et pratique.

Si le participant n'a pas respecté les conditions de stage (fiche de référence, période de stage, contact avec la formatrice pour l'enseignement clinique ou autre), son stage sera considéré comme « Non Acquis ». Dans ce cas-là, il a la possibilité d'effectuer un nouveau stage de 15 jours ouvrables.

### Attestation de cours

Après avoir satisfait aux exigences de la formation et payé la formation dans son intégralité, le participant reçoit le certificat « Auxiliaire de santé CRS ».

### Assurance

Pour tous les cours, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages subis. Chaque participant doit dès lors souscrire lui-même à une assurance suffisante.

### Modification

La Croix-Rouge Valais se réserve le droit de procéder en tout temps à des modifications des programmes, des prix, ainsi que des conditions générales.

### For juridique

Toutes les relations juridiques avec la Croix-Rouge Valais sont soumises au droit suisse. Le for juridique est Sion.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions ci-dessus :

Nom	Prénom
Date	Signature
	(si vous êtes sous tutelle, signature du tuteur)

<sup>1</sup> Tout le document se lit aussi bien au masculin qu'au féminin.

## Récépissé

Compte / Payable à  
CH33 0076 5000 L082 7232 7  
Croix Rouge Valais  
Rue Chanoine-Berchtold 10  
1950 Sion

Payable par

┌

└

Monnaie	Montant
CHF	150.00

Point de dépôt

## Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	150.00

Compte / Payable à  
CH33 0076 5000 L082 7232 7  
Croix Rouge Valais  
Rue Chanoine-Berchtold 10  
1950 Sion

Informations supplémentaires  
Cours AXS - Séance de sélection

Payable par

┌

└